

**PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 23 novembre 2010 à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT HAGUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Michel LAURENT, Maire.

**Convocations du 16 novembre 2010**

**Publié le 25 novembre 2010**

**Etaient présents :** MM. Bruno LEGER, Jacques FONTAINE, Janine AUDOIRE, Jean-Paul JAUSET, Céline LECONTE, Jean FRIGOUT, Anne DIAS, Patrick SAMSON, Sarah LAURENT, Thierry LEFAIX, Joëlle COSMAR, Claire LELONG.

**Nombre de conseillers en exercice :** 13

**Nombre de présents :** 13

**Nombre de votants :** 13

Madame Janine AUDOIRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**1) Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente**

Le compte rendu de la réunion du 21 septembre dernier ne soulève aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

**2) Aménagement routier, accès aux écoles rue du Millecent**

Monsieur le maire accueille Monsieur DEBOURSETTY maître d'œuvre ainsi que Monsieur Jean-Louis MICHEL, Directeur des infrastructures et réseaux de la Communauté de Communes de la Hague venus présenter les différents scénarii et les remercie chaleureusement. A l'issue de la présentation, il propose au conseil un vote à bulletin secret. Celui-ci préfère voter à main levée. C'est le schéma N° 3 qui est retenu à l'unanimité. Celui-ci va permettre de :

- ❖ canaliser la circulation des usagers vers les nouvelles zones à urbaniser dans les prochaines années.
- ❖ Sécuriser l'accès aux écoles ainsi que l'ensemble des habitants des hameaux Homest et Fabien et de la résidence du Homest

Une réunion du conseil municipal aura lieu début janvier pour l'avant projet sommaire.

**3) Modification du règlement de fonctionnement de la Structure Multi-Accueil « La Marette »**

Le conseil municipal approuve le nouveau règlement de fonctionnement de cette structure qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**4) Réfection de la toiture de la maison cadastrée section AB 28 sise au Hameau Homest. Choix de l'entreprise**

Un avis de mise en concurrence a été envoyé à la publication le lundi 27 octobre 2010 dans deux journaux locaux (La Presse de la Manche et l'Ouest France). La date limite de réception des offres a été fixée au vendredi 29 octobre 2010 avant 17 heures à la Mairie. Le même jour, les plis ont été ouverts. Monsieur le maire présente au conseil le rapport établi par le secrétariat de mairie. Le conseil municipal décide d'attribuer ces travaux à la SARL HOCHET Pascal qui a présenté l'offre la moins coûteuse pour un montant de **27 615.50 € TTC** selon le détail suivant :

- ❖ Couverture : 19 941.97 € TTC
- ❖ Charpente : 5 826.91 € TTC
- ❖ Maçonnerie : 1 846.62 € TTC

Monsieur Le Maire est autorisé à signer l'ordre de service correspondant ainsi que tout document utile à l'aboutissement de cette réfection de toiture.

### **Autorisation d'engager, de liquider et de mandater certaines dépenses avant vote du budget 2011**

Monsieur le Maire indique que l'assemblée délibérante peut autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par Monsieur le Maire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de crédits sans attendre le vote du budget 2011,

Considérant que les crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2010 – après décisions modificatives et hors reports - aux chapitres 20, 21 et 23, s'élevaient à la somme de 91 823.90 €, le quart étant de 22 955.97 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 22 955.97 €.

- S'engage à voter au budget 2011 les crédits correspondants à l'article 2138 – 232 en interne.

Enfin, le conseil municipal demande à monsieur le maire de bien vouloir faire établir un document d'arpentage par un géomètre afin de déterminer les limites de propriété.

### **5) Tarifs du Caravaning du Homest**

Le conseil municipal décide de fixer ainsi qu'il suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tarifs mensuels du caravaning du Homest à savoir :

- ✓ Emplacement : 86.00 €
- ✓ Eau & assainissement : 16.00 €
- ✓ Adulte supplémentaire : 33.00 €
- ✓ Enfant : 10.00 €
- ✓ Animal : 8.00 €

Les tarifs à la nuitée demeurent inchangés soit :

- ✓ Camping car : 12.00 €
- ✓ Caravane : 12.00 €
- ✓ Toile de tente : 5.00 €

De plus, il précise qu'il abroge le tarif terrain mort.

A ces tarifs, il convient d'ajouter la TVA au taux de 19.60 % ainsi que la taxe de séjour instaurée dans la Hague depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### **6) Sublimation des murs intérieurs de la salle des fêtes**

Afin de donner une plus value à la salle des fêtes, Janine AUDOIRE et la commission fêtes et cérémonies proposent au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de DUFOUR ENSEIGNES S.A. pour un montant de 1720 € HT.

La prestation que cette entreprise nous propose consiste à venir peindre en sublimation directement sur les murs des motifs selon le thème de la musique. Janine AUDOIRE fait également circuler à l'assemblée des représentations permettant de mieux apprécier le résultat escompté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

L'autorise à émettre l'ordre de service correspondant. Les crédits nécessaires figurent à l'article 2313-237 (en interne) sur la décision modificative N° 3 qui sera présentée ce jour à l'assemblée délibérante.

### **7) Confection de médailles**

Janine AUDOIRE présente au conseil municipal des maquettes de médailles. Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante préfère y faire figurer en plus de la mairie, l'église avec son clocher.

Les coûts liés à la réalisation de ces médailles en bronze numismatique sont les suivants :

Description	Prix HT
Participation aux frais de création de la médaille	1 387.00 €
Prix à l'unité x 100	1 860.00 €
Bloc numilux pour médaille de 65 mm x 100	2 179.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>5 426.00 €</b>

### 8) Décision modificative n°3 sur le budget communal

Afin de permettre la sortie du bien de l'actif (cession terrain à Isabelle et Serge LEPOITTEVIN), il convient d'ouvrir les crédits suivants. A titre indicatif, la seule opération d'ordre budgétaire est celle figurant au compte R 775 pour 15 000 €uros.

De plus, cette décision modificative permet le règlement de la S.A. ENSEIGNES DUFOUR pour la sublimation des murs intérieurs de la salle des fêtes (voir délibération figurant au point 6 de l'ordre du jour).

Enfin, afin d'être en mesure de régler la facture au cours du mois de janvier ou février 2011 concernant la réfection de toiture de la maison FLORIS, située Hameau Homest, il est nécessaire d'augmenter les crédits du compte 2138 – 232 en interne.

Désignation	D E P E N S E S			
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 675 : Valeur comptable des immobilisations cédées		15 000.00 €		
<b>Total D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>15 000.00 €</b>		
R 775 : produits des cessions d'immobilisations				15 000.00 €
<b>Total R 77 : Produits exceptionnels</b>				<b>15 000.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>15 000.00 €</b>		<b>15 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2138 - 232 Maison FLORIS		4 700.00 €		
D 2188 : Autres immo corporelles	6 800.00 €			
<b>Total D 21 : immobilisations corporelles</b>	<b>6 800.00 €</b>	<b>4 700.00 €</b>		
D 2313 - 237 : sublimation salle des fêtes		2 100.00 €		
<b>Total D 23 : immobilisations en cours</b>		<b>6 800.00 €</b>		
R 024 : produits des cessions			15 000.00 €	
<b>Total R 024 : Produits des cessions</b>			<b>15 000.00 €</b>	
R 2111 : Terrains nus				15 000.00 €
<b>Total R 040 : Opération d'ordre entre section</b>				<b>15 000.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>6 800.00 €</b>	<b>6 800.00 €</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>15 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les augmentations et diminutions de crédits ci-dessus.

### 9) Affaires et questions diverses

#### Personnel Communal (modifications du temps de travail d'emplois permanents à temps non complet)

Par courrier en date du 26 octobre dernier, le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Manche a émis un avis favorable concernant les postes suivants :

- d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe occupé par Madame Carole COLLET en qualité de fonctionnaire titulaire, dont la durée hebdomadaire de travail est porté de 10 H 00 MIN / 35 H 00 MIN à 19 H 00 MIN / 35 H 00 MIN à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

- d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe occupé par Madame Fabienne REVERT en qualité de fonctionnaire titulaire, dont la durée hebdomadaire de travail est portée de 17 H 30 MIN / 35 H 00 MIN à 20 H 00 MIN / 35 H 00 MIN à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- Entérine la décision du Comité Technique Paritaire
- Demande à Monsieur le Maire de bien vouloir procéder aux déclarations de création d'emploi via l'interface internet « Bourse de l'emploi »
- D'établir, sous réserve du respect du délai de publicité, les arrêtés portant modification de la durée hebdomadaire de travail.

### **Indemnité de conseil et de confection des budgets du receveur municipal**

Un arrêté interministériel en date du 16 Décembre 1983 fixe les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des collectivités locales.

En application de l'arrêté précité, cette indemnité est calculée en prenant pour base la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférente aux trois derniers exercices 2007, 2008 et 2009.

Le résultat du décompte établi par le Receveur Municipal fait ressortir que pour l'année 2010, l'indemnité de conseil totale est de 613.81 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

D'allouer une indemnité de conseil pour l'année 2010 :

- Pour la période du 01 janvier au 15 mai 2010 à **Monsieur Jean-Claude FICHET** avec l'indemnité de confection des budgets d'un montant de 45.73 € pour un total de 275.91 €.
- Pour celle courant du 16 mai 2010 au 15 juillet 2010, elle sera versée à **Monsieur Patrick VAQUEZ** qui a assuré l'intérim pour 102.30 €.
- A compter du 16 juillet 2010 elle sera versée pour la différence soit 281.33 € à **Madame Armelle CAU**.

Cette indemnité cessera d'être versée en cas de changement de comptable ou de renouvellement du conseil municipal.

Il est précisé que cette indemnité fait l'objet de cotisations : 1 % Solidarité/CSG & RDS. La dépense correspondante est imputée au compte 6225 et figure au Budget Primitif 2010.

### **Réfection des sanitaires du caravaning du Homest**

Monsieur Bruno LEGER présente au conseil 3 devis pour le ravalement des façades des sanitaires du caravaning du Homest. C'est celui de LA SAS Guy LEFEVRE qui est retenu pour un montant de 5 843.95 € HT soit : 6 989.36 € TTC. Il est autorisé à émettre l'ordre de service correspondant. Les crédits nécessaires figurent à l'article 61522 du Budget Primitif 2010 du caravaning du Homest.

Il propose également au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à régler la facture de travaux complémentaires des Ets BONNEMAINS FRERES relative à l'intervention à réaliser sur les descentes de gouttières ; en effet, afin d'obtenir une prestation de meilleure qualité, il a été nécessaire de remplacer 12 coudes en zinc, 2 mètres de tuyaux zinc et 3 mètres de gouttières dans l'angle alors que cela n'était pas initialement prévu. (Montant HT 412.00 € soit 492.75 € TTC. L'assemblée délibérante donne son accord.

### **Demande de travaux d'investissement 2011 de la Communauté de Communes de la Hague**

Le bureau a accepté d'intégrer dans la base de données de la programmation pluriannuelle des investissements les travaux suivant :

Intitulé	Porteur politique	Porteur opérationnel	N° dossier
Création parking salle polyvalente	J. HAMELIN	J.L. MICHEL	1425
Création de trottoirs Vieux Chemin	J. HAMELIN	J.L. MICHEL	952

## **Plan neige du Département de la Manche**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la mise en place par le département de la Manche d'un plan neige sur le réseau routier départemental dont l'objectif est le suivant :

Pour le réseau de première importance (RD 901) :

- ❖ H1 circuit de déneigement et salage principaux pour le réseau de première importance (RD 901)
- ❖ H2 désenclavement des bourgs et des villages

Le conseil municipal en prend acte.

## **Exposition d'aquarelles et d'huiles**

Monsieur Jean DELACOTTE, membre d'une association d'artistes indépendants de Basse Normandie souhaite exposer dans notre commune. Le conseil n'y répond pas favorablement en raison de l'implantation de l'association Hag Artistes sur notre canton.

## **Dénomination d'une voie**

Afin de permettre une localisation plus précise du lieu d'implantation du centre de tri postal, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appeler cette rue « **rue des Goubllins** » (Commence de la rue du Hague Dike et aboutit rue Coriallo).

## **Informations diverses**

Avant de clore la réunion, le maire informe le conseil municipal que :

- Quelques dates sont fixées :
  - ❖ Le mardi 7 décembre 2010 à 15 heures, goûter à la résidence Roland Ricordeau
  - ❖ Le mercredi 15 décembre 2010 à 15 H 30, goûter des anciens
  - ❖ Le 21 décembre 2010 à 18 H 30 vœux au personnel communal et remise de médaille à Monsieur Michel VANNIER
  - ❖ Le 07 janvier 2011 à 18 heures vœux à la population
- L'association des 3 jours de Cherbourg remercie la commune pour son soutien financier.
- L'amicale cycliste du Km 0 est heureuse d'avoir obtenu l'autorisation d'emprunter nos routes et de traverser notre commune et adresse ses remerciements à l'ensemble du conseil municipal.
- Amnesty international remercie également la commune pour l'aide octroyée lors de la collecte pour la 20<sup>ème</sup> foire aux livres.
- Le collègue le Hague Dike organisera son spectacle de fin d'année le 18 juin 2011. Madame GERMAIN, Principale adresse ses remerciements à la commune pour le prêt gratuit de la salle des fêtes.
- Le site internet de la commune sera mis en ligne le 15 décembre prochain.
- Dans le cadre du P.L.U., la prochaine réunion portant sur la correction et la validation du PADD aura lieu le mercredi 15 décembre 2010 à 10 heures en présence du bureau NIS.
- Mademoiselle LERICHE Florence exprime au nom de sa famille sa gratitude au conseil municipal pour son offrande de fleurs lors du décès de son papa Monsieur Michel LERICHE.
- Les familles ENDELIN ANSOT adressent leurs remerciements au conseil municipal pour les marques de sympathie qu'elles ont reçues lors du décès de Monsieur René Roger ANSOT
- Monsieur François ROCQUET nous informe que l'émission des Racines et des ailes diffusée sur France 3 le 1<sup>er</sup> décembre prochain sera consacrée à la Hague et à la Madeleine.

- Monsieur Michel DESINDE a été nommé comme Directeur de l'Enseigne de la Poste d'Equeurdreville-Hainneville qui comprend les bureaux d'Equeurdreville-Hainneville, **Beaumont-Hague**, Querqueville, Urville-Nacqueville, Equeurdreville-Hainneville Ouest ainsi qu'un point commerçant sur Acqueville.
- Dans le cadre du programme de rénovation de son parc immobilier, la société Séminor organise une réunion d'information et de présentation des travaux le mercredi 1<sup>er</sup> décembre à 17 heures à la salle communale de SAINT GERMAIN DES VAUX.
- Le comité des fêtes de BEAUMONT-HAGUE s'est doté d'une nouvelle équipe depuis le 22 octobre dernier, Monsieur Sébastien LELONG en assure la présidence. Le bureau est composé de :
  - Monsieur Christophe LELIEVRE, Vice Président
  - Madame Geneviève LECARPENTIER, Secrétaire
  - Monsieur Fabrice RAIMON, Vice Secrétaire
  - Madame Françoise LE GOFF, Trésorière
  - Monsieur Michel LELONG Vice Trésorier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.